

La Lettre

2^{ème} semestre 2022 - N°044

La Lettre
d'information
aux habitant.e.s
de la Communauté
de Communes
du Pays de Bray

www.cc-paysdebray.com



L'année 2022 a été riche en projets, opérations, contractualisations et conventions, pour la Communauté de Communes du Pays de Bray. Elle se termine sur plusieurs rendez-vous locaux avec les acteurs du territoire : rencontres des prestataires du tourisme, signature des conventions des Petites Villes de Demain (PVD), signature du Contrat Culture Ruralité, rencontre « *élu.e.s et territoire en transition* », réunion de chefs d'entreprise sur le thème de la transition écologique.

Ces rendez-vous se sont inscrits dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes du Pays de Bray qui permet d'engager le territoire dans les grands enjeux actuels qu'ils soient écologiques, économiques ou sociaux. Les partenariats conclus avec les chambres consulaires du commerce et de l'industrie, ainsi que des métiers et de l'artisanat, renforce l'accompagnement économique sur le territoire. La place de marché « *CLICK & BRAY* » est d'autant plus d'actualité pour accroître la visibilité des artisans et commerçants, et de manière complémentaire le site Job-bray, dédié à l'emploi sur le territoire, est actif.

Pour dynamiser le tourisme, une réflexion est en cours afin de construire un contrat de rayonnement touristique avec la Région Hauts de France. Les visites guidées de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly s'ouvrent aux plus jeunes de manières ludiques. L'Office de Tourisme intercommunal va faire peau neuve et changer de localisation pour améliorer son accueil, mais en attendant sa boutique est ouverte avec des produits locaux, et d'autres inspirations pour vos cadeaux de Noël.

En matière de culture, une nouvelle saison culturelle a été engagée avec le théâtre du Beauvaisis, et le renouvellement pour trois ans du contrat culture ruralité a été signé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France, l'Éducation Nationale et le Conseil départemental de l'Oise. Ce contrat permettra la présence d'un écrivain et metteur en scène sur le territoire qui interviendra auprès de la population et des scolaires.

Pour assurer l'aménagement du territoire, la Communauté de Communes du Pays de Bray a approuvé fin octobre son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant aussi Plan Local de l'Habitat (PLUIH), ainsi que son schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Afin de faciliter le recours aux mobilités douces et actives sur le territoire, l'intercommunalité a adopté son schéma directeur des mobilités actives fin 2022. Elle soutient ses services à la population en termes d'habitat avec le Guichet Unique de l'Habitat (GUH) et a lancé son Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en fin d'année.

La Communauté de Communes du Pays de Bray a candidaté afin de mettre en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur son territoire. Concernant l'entretien des rivières et des milieux aquatiques dans le cadre de la GEMAPI, elle travaille avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain (SIVT). Pour l'eau potable, elle œuvre pour sa qualité et sa protection. En ce qui concerne la gestion des déchets, la CCBP a lancé son programme de prévention des déchets ménagers et accompagne sur la qualité du tri.

La qualité de vie sur son territoire s'illustre notamment par des services proposés aux habitant.e.s, comme le service « *multi-accueil* » et un relais petite enfance (RPE ex RAM). Ils proposent différents modes de garde et des activités d'éveil pour les enfants. Dans le même temps, le Centre Social Rural intercommunal « *François Maillard* » au Coudray-Saint-Germer propose d'une part des activités pour les jeunes mais aussi des services aux seniors. Il coordonne une Maison France Service (MFS) où intervient un conseiller numérique ainsi qu'une agence postale. De plus, pour améliorer la mobilité des habitant.e.s du territoire, il gère un service local de transport solidaire, individuel ou collectif.

Le comité de jumelage Pays de Bray/Orava, présidé par Madame Jeannine Dumont, entretient les amitiés et échanges européens avec la Slovaquie.

Enfin, à l'attention des enfants, jeunes et adultes, des animations ludiques seront organisées au printemps et au début de l'été 2023.

En cette fin d'année, les vice-président.e.s et moi-même vous souhaitons à tous et à toutes de bonnes fêtes et une bonne année 2023. Prenez soin de vous.

Jean-Michel DUDA
Président et les Vice-président.e.s,

Alain LEVASSEUR, Patrick BATOT, Jean-Pierre BLANCFÉNÉ, Pascale BROUSSIN, Didier PIGNÉ



Suivez-nous sur

facebook

ccdupsdebray



Rejoignez-nous sur la page Facebook de la Communauté de Communes du Pays de Bray et découvrez les actualités du territoire !

Sommaire

Actualités	2
Bienvenue aux nouveaux arrivant.e.s à la CCPB	2
Extension des locaux de la CCPB	2
Economie, Emploi et Formation	3
La CCPB soutient les entreprises avec l'aide à l'investissement pour l'immobilier neuf d'entreprise	3
L'intercommunalité du Pays de Bray s'engage pour accompagner techniquement et financièrement les artisans qui s'inscrivent dans un parcours d'obtention du label	3
« Job-Bray » et « Clic-Bray »	3
Signatures des conventions avec les Chambres consulaires.....	3
Habitat	4
Le CAUE propose des permanences à la CC du Pays de Bray.....	4
Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Bray valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H).....	4
Le Guichet Unique de l'Habitat en Pays de Bray	4
L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat est renouvelée pour 3 ans.....	4
Aménagement du territoire	5
La Communauté de Communes du Pays de Bray a candidaté pour être opérateur des MAEC sur 2023	5
Bilan intermédiaire du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021-2026 de la Communauté de Communes du Pays de Bray.....	5
« L'Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT) du Pays de Bray dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD)	5
Environnement	6-8
Les actions du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain sur le territoire de la CCPB	6
Le petit cycle de l'eau : quésaco ?	7
On Trie Aussi Ici !	8
Bien trier ces déchets.....	8
Petite Enfance	9
Centre Petite Enfance Intercommunal	9
Dis maman on fait quoi au Multi-accueil ?	9
Après le R.A.M place au r.P.E de nouvelles missions	9
Les analyses de pratique professionnelle pour les assistantes maternelles : Pourquoi ?	9
La CCPB développe ses services de gardes d'enfants	9
Services de proximité	10-11
Location des salles de sports intercommunales : des plages horaires encore disponibles !	10
Le conseiller numérique : quel est son rôle et où le trouver ?	10
Transformation et réhabilitation énergétique de l'ancien bureau de poste de Saint-Germer de Fly en cabinets médicaux.....	10
Réhabilitation thermique du Centre Social Rural (CSR) à Le Coudray Saint Germer	10
Recherche de bénévoles	10
Les animations familles et l'accompagnement à la parentalité	11
Les Accueils de Loisirs en 2023	11
Les cafés numériques.....	11
Animations locales	12
Séjour de nos amis Slovaques du 17 au 24 juillet 2022.....	12
Retour sur la fête de l'été 2022	12
Chaussez vos baskets, les Foulées reviennent !	12
Les Jeux Intervillages 2023	12
Tourisme & Nature	13-14
Le livret-jeu Abbatale vient de sortir !	13
Rencontre des acteurs/trices du tourisme en Pays de Bray	13
La nouvelle boutique de l'Office du Tourisme est en ligne !	13
Transformation de l'ancien cabinet médical de Saint-Germer de Fly en Office du Tourisme intercommunal du Pays de Bray	13
Visite guidée de l'abbatiale avec les services du Conseil Départemental de l'Oise	14
Le Contrat de Rayonnement Touristique, qu'est-ce que c'est ?	14
Culture	14-15
Zoom sur le contrat de résidence longue de territoire et le contrat culture ruralité	14
Vers un contrat territoire-lecture pour valoriser les bibliothèques communales du Pays de Bray	14
La programmation culturelle 2022-2023.....	15
Calendrier des manifestations ...	15

Bienvenue aux nouveaux arrivant.e.s à la CCPB

Madame Claire ANTUNES a intégré le Centre Petite enfance, le 1^{er} septembre 2022, suite à la réussite de son apprentissage. Elle poursuit et consolide ses missions d'Éducatrice Jeunes Enfants en concevant et mettant en œuvre les projets pédagogiques, en collaboration avec la Directrice et l'équipe, et en coordonnant les projets d'activités qui en découlent.

Le 09 mai 2022, **Monsieur Ludovic BACOUEL** a rejoint les effectifs du service Patrimoine-Bati, au poste de Gardien de salle des sports. Il est responsable de l'accueil, la surveillance et la maintenance des locaux et des espaces extérieurs. Il est aussi l'interlocuteur du collège (professeurs et collégiens) et des associations sportives locales. Auparavant il a pu exercer plusieurs professions, dont notamment celle de gardien d'immeuble.

Monsieur Serge TESTORE a intégré au 04 juillet 2022 le pôle environnement, afin de renforcer l'équipe en place. Il réalise les diagnostics d'assainissement chez l'habitant, établit des rapports, contrôle les conformités, réalise l'entretien de réseaux et les ouvrages associés à la gestion de l'eau potable sur le territoire. Auparavant il a occupé divers postes d'ouvrier et de commercial.

Madame Léa SÉVENANTS est entrée en fonction le 19 septembre 2022, dans le cadre du remplacement de Madame Laurence IBERT-HUET, chargée de communication et évènementiel. Elle est en charge de la communication interne et externe de l'intercommunalité. Elle gère également l'évènementiel en relation avec le territoire intercommunal et son actualité. Auparavant, elle a occupé des postes liés aux domaines de la communication et du graphisme dans les secteurs privés et publics.



Extension des locaux de la CCPB

Travaux intérieurs en cours, livraison prévue pour fin 2022.

Info travaux: les travaux de construction de l'extension des locaux de la CCPB ayant repris au mois d'avril 2022, il est prévu une livraison de l'ouvrage pour la fin de cette même année. En effet, à l'heure actuelle de nombreux travaux sont achevés – la pose des menuiseries extérieures; l'isolation et le cloisonnement; la pose des faux-plafonds; les incorporations pour le chauffage au sol; la répartition électrique et l'appareillage ainsi que Dernière ligne droite pour les travaux de peinture; la pose du sol-souple et la mise en œuvre de l'escalier. Les diverses démarches pour raccorder le bâtiment en fluides (électricité; gaz; eau et télécom) sont également bien avancées. Les contrôles de conformités ainsi que les opérations de pré-réception étant programmés pour début décembre, tous les indicateurs sont donc au vert pour accueillir dès la rentrée 2023 les services concernés. Ce nouveau bâtiment respectant les normes PMR accueillera le Guichet Unique de l'Habitat et le service Urbanisme.



La CCPB soutient les entreprises avec l'aide à l'investissement pour l'immobilier neuf d'entreprise

L'entreprise artisanale « Saveurs des Prairies » dirigée par M. HAUDEBOURT, située à Villers-sur-Auchy a été aidée pour son développement par la CCPB.

Sécialisée dans la découpe et la transformation de viandes de qualité, l'entreprise vend ses produits auprès des AMAPS, des petits magasins spécialisés, sur les marchés locaux, en vente directe via son site internet et sur le site de la CCPB « clic-bray.fr ». L'entreprise emploie 5 personnes.

Fort de la reconnaissance de la qualité de ses produits, Saveurs des Prairies connaît un développement important qui nécessite d'agrandir son espace de travail.

Afin de la soutenir dans son investissement, la CCPB lui a accordé une subvention de 10 000 € au titre de l'aide à l'investissement pour l'immobilier neuf d'entreprise.

Pour tout renseignement
Éric BOULAY chargé de mission GUH
au 03 44 81 35 20
ou eboulay@cc-paysdebray.fr

Ou
Thierry GREVIN, chargé de mission
« développement économique »
au 03 44 81 35 20
ou tgrevin@cc-paysdebray.fr

L'intercommunalité du Pays de Bray s'engage pour accompagner techniquement et financièrement les artisans qui s'inscrivent dans un parcours d'obtention du label

Délivré par un organisme agréé, le RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) est une labélisation attestant de la compétence de l'entreprise artisanale, qui pourra aussi réaliser des travaux auprès des particuliers sollicitant des aides publiques pour la rénovation de leur habitat.

La CCPB compte 18 artisans RGE, et encourage les artisans du bâtiment à être labellisés, car la CCPB a mis en place un GUH (Guichet Unique de l'Habitat) pour accompagner les habitants dans l'obtention de subventions destinées aux travaux de leur logement.

Conscient de la complexité technique et du coût financier pour obtenir le RGE, la CCPB a élaboré,

sous condition, un dispositif d'aide unique en Hauts de France pour les artisans qui entrent dans un parcours visant l'obtention du label RGE ou son renouvellement :

- Un accompagnement technique pour le montage de leur dossier
- Un accompagnement financier : Subvention : 500€ pour les primo labellisés et 250€ pour les artisans qui renouvellent leur RGE.



« Job-Bray » et « Clic-Bray »

Des services numériques gratuits au service des entreprises et des habitants de la CCPB.

Consciente que la visibilité des entreprises passe par internet, la CCPB soutient gratuitement cet essor numérique, avec une marketplace dédiée à l'emploi « Job-bray.com ».

• Clic-bray.fr compte 240 entreprises inscrites gratuitement en mode annuaire, 27 entreprises ont complété leur vitrine et 25 entreprises ont ouvert un site marchand. 145 produits sont exposés en vitrine,

pour 388 produits à vendre. Près de 5 500 pages ont été consultées en un mois et des commandes passées.

• Job-bray.com propose régulièrement une centaine d'offres d'emploi, 12 employeurs et plus de 60 candidat.e.s ont créé leur compte. Ce sont 3 000 pages qui ont été visitées dernièrement, ce qui a permis 815 mises en relation, 550 alertes emploi et 22 rendez-vous pour des candidat.e.s potentiel(le)s.

Signatures des conventions avec les Chambres consulaires

La CCPB soutient les entreprises en conventionnant avec les chambres consulaires.

Avec la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les artisans bénéficient d'une permanence locale pour un rdv personnalisé selon leurs besoins comme les chartes qualité, transmission-reprise d'entreprise, RH, transition écologique, RGE...

Pour la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), outre ses actions d'accompagnement de création reprise d'entreprises, de montage de dossiers, et d'aide à l'accès de soutien financier, elle intervient auprès des industries dans le cadre de la transition écologique, le RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale), REV3 (Troisième révolution Industrielle) et épaula la CCPB dans la création de sa future zone d'activités.

La lettre de la CCPB

Administration :
2, rue d'Hodene
60 650 Lachapelle aux Pots
Tél. : 03.44.81.35.20

Directeur de Publication :
Jean-Michel DUDA

Rédactrice en Chef :
Eloïse BERTOGLI

Rédaction, maquette :
CCPB et Positive Vibe!
Tél. : 06 80 05 46 82

Imprimée dans l'Ois e :

Polyservices
IMPRIM'VERT®
Imprimée sur papier



Crédits Photos :

©CCPB, © CSR, © P. GELY,
© C. RANNOU, © E. BOTREL,
© B. BEUCHER,
© Adobe Stock,
© Envato Elements.

Site Internet :

www.cc-paysdebray.com

Le CAUE propose des permanences à la CC du Pays de Bray

60 Oise
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Vous souhaitez avoir des renseignements sur la faisabilité de votre projet, en termes de construction, de rénovation ou tout simplement pouvoir bénéficier de conseils avant travaux. Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise) peut vous accompagner. Des permanences gratuites sont organisées les 2^{èmes} mercredis de chaque mois au siège de la Communauté de Communes.

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous en appelant le 03.44.81.35.20 afin de bénéficier de conseils gratuits. De plus un lien pourra être établi avec le Guichet Unique de l'Habitat pour toute question relevant de la rénovation énergétique.

Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Bray valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Le dossier de PLUi-H a été approuvé lors de la séance de conseil communautaire du 26 octobre 2022 par la majorité des membres. Avant d'être opposable aux autorisations d'urbanisme, un certain nombre de mesures sont obligatoires pour rendre les dispositions réglementaires du PLUi-H exécutoires. Le dossier est notamment transmis à la Préfecture de l'Oise qui dispose d'un mois pour faire ses remarques éventuelles et différentes mesures de publicité devront être réalisées.

Une fois exécutoire, le dossier de PLUi-H sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Bray ainsi que sur le site du Géoportail de l'urbanisme. Il sera consultable par ailleurs, en version papier au siège de la CC du Pays de Bray et dans l'ensemble des communes membres.

Les dispositions du PLUi-H se substitueront à celles des documents d'urbanisme en vigueur (PLU, cartes communales).



Le Guichet Unique de l'Habitat en Pays de Bray :

Le Guichet Unique de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays de Bray accueille, informe et conseille les habitant.e.s sur la rénovation énergétique et l'adaptabilité des logements.

Son objectif est de les guider afin qu'ils puissent bénéficier de toutes les aides financières auxquelles ils/elles peuvent prétendre (aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, aides de la Région Hauts-de-France, du Conseil départemental de l'Oise, de la Communauté de communes du Pays de Bray, etc.)

Vous avez besoin de renseignements ou de conseils pour maîtriser vos dépenses énergétiques dans ce contexte de hausse de l'énergie : appelez le coordinateur du Guichet Unique de l'Habitat.

Les entreprises RGE :

Les particuliers souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation énergétique ont l'obligation de passer par des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) afin de bénéficier des aides de l'état.

Vous avez la possibilité de trouver l'entreprise que vous cherchez proche de chez vous sur le site <https://france-renov.gouv.fr/> simplement en renseignant votre code postal, rayon de recherche et type de travaux.

Vous pouvez aussi télécharger le certificat de labellisation de l'entreprise choisie et ainsi vérifier son éligibilité, son assurance, etc.

Ne signez jamais de devis même avec une entreprise RGE avant d'avoir eu l'accord pour les subventions.

0 801 908 600

Service & appel gratuits

L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat est renouvelée pour 3 ans

L'OPAH 2017-2022 c'est 170 dossiers déposés et 131 foyers accompagnés gratuitement en 5 ans. 131 foyers réhabilités pour 2 700 000 € de travaux engagés avec 1 597 000 € de subvention obtenues tous partenaires confondus.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été menée pendant 5 ans depuis le 1^{er} septembre 2017 par la Communauté de Communes du Pays de Bray en lien et avec le soutien de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et de multiples financeurs. Elle est reconduite en décembre 2022.

Comment ? Et qui ?

Les propriétaires occupants ou bailleurs intéressés recevront gratuitement un accueil personnalisé en appelant le numéro vert 0 801 908 600 ou lors des permanences Guichet Unique de l'Habitat / OPAH.

Des informations techniques, financières, juridiques et réglementaires seront apportées.

Un pré-diagnostic et une aide à la définition du projet seront établis afin d'identifier les aides financières possibles. Les administrés pourront alors bénéficier d'un accompagnement pour le plan de financement prévisionnel, le montage du dossier de demande d'aide, la mise en relation avec les établissements bancaires, le soutien dans l'analyse des devis et le suivi post-travaux.

Quels travaux ? Dans quel but ?

- Réduire la consommation énergétique, par des travaux d'isolation, de menuiseries, de chauffage, de ventilation.
- Rénover son logement et remettre en état un logement devenu vétuste ou très dégradé.
- Adapter son habitat et favoriser le maintien à domicile.



La Communauté de Communes du Pays de Bray a candidaté pour être opérateur des MAEC sur 2023

Elle a proposé son Projet Agro-Environnemental et Climatique 2023 permettant la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales & Climatiques (MAEC) 2023 - 2027.

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) 2023-2027 seront mises en œuvre dans le cadre du règlement européen ou « Règlement Plan Stratégique » (RPS). La France a proposé un cadre national qui rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023 après validation par la Commission Européenne. Ce règlement constituera le cadre d'intervention du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2023-2027, notamment pour le financement des MAEC.

Le dispositif MAEC 2023-2027 porte quelques changements majeurs par rapport à sa déclinaison dans la programmation 2015-2022. Les évolutions sont les suivantes :

- Réduction du nombre de mesures afin de simplifier le dispositif
- Augmentation du nombre de mesures « système » (globale sur l'exploitation agricole)
- Renforcement du rôle des opérateurs dans l'accompagnement et le suivi des agriculteurs/trices qui contractualisent des MAEC

Le cadrage régional passe ensuite par la construction des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sur lesquels seront ouvertes des MAEC.

Les opérateurs des futurs MAEC ont donc déposé leur PAEC le 20 octobre 2022 auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), et la Région Hauts-de-France.

Une instruction des dossiers est actuellement effectuée qui aboutira sur une sélection fin novembre 2022.

Reste donc à savoir si la Communauté de Communes du Pays de Bray sera retenue comme opérateur.

Ce projet est cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. L'Europe investit dans les zones rurales.



Bilan intermédiaire du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) 2021- 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Bray

L'État et la CCPB ont souhaité s'engager dans une contractualisation territoriale afin d'accélérer la transition écologique et la cohésion au sein des projets et travaux du territoire.

Le 7 juillet 2022 s'est déroulé le Comité de Pilotage dédié au suivi du CRTE de la CCPB, co-présidé par le Sous-Préfet de l'Oise et par le Président de la CCPB. Les projets connaissent différents niveaux de maturité : extension du Centre Petite Enfance intercommunal, ouverture prévue en 2023 de la micro-crèche intercommunale à Sérifontaine, préparation de la phase de programmation pour lancer le marché d'une scénographie attractive pour la visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly.



« L'Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT) du Pays de Bray dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD)

En mars 2022, la CCPB et les communes de Saint-Germer-de-Fly et de Lachapelle-aux-Pots, labellisées au programme PVD, ont lancé ensemble une étude afin de mettre en place une ORT.

L'ORT vise à faciliter la rénovation du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme des deux communes. L'étude opérationnelle a abouti, en octobre dernier, sur un programme d'action planifié jusqu'en 2026.

Ce dernier a pour but de décliner la stratégie des deux communes en une série de fiches actions permettant de préparer la transformation et la redynamisation de leurs centre-bourgs. Une convention ORT entre l'État, les deux communes et la CCPB a été signée le 9 novembre 2022. Elle précise les investissements retenus pour la concrétisation d'actions profitables aux entreprises et à la population pour 6 ans.

Pour tout
renseignement :

Communauté de Communes du Pays de Bray
Eloïse BERTOGLI - Enjeu « maintien de la
BIODIVERSITE »

Gaëtan DEGRUMELLE - Enjeu « protection de l'EAU »
Tél. : 03.44.81.12.99 - contact@cc-paysdebray.fr

Chambre d'Agriculture de l'Oise
Amélie PEAUDECERF - Enjeu « maintien de la
BIODIVERSITE »

Tél. : 03.44.11.44.52 - Port. : 06.40.96.95.51
Nelly ZAGHDOUDI - Enjeu « protection de l'EAU »
Tél. : 03.44.11.45.05 - Port. : 06.86.56.41.70





Les actions du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Thérain sur le territoire de la CCPB

Le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT), créé en 1963 dans le seul but de lutter contre les inondations, est aujourd'hui l'unique structure de gestion des cours d'eau sur le bassin du Thérain depuis le 1^{er} janvier 2020.

Ce syndicat, regroupant 9 intercommunalités, porte désormais la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) afin d'assurer une gestion globale et cohérente du Thérain et de ses affluents sur l'ensemble de son bassin.

Entre les mois de mars 2020 et septembre 2021, les techniciens du SIVT ont parcouru l'ensemble des cours d'eau du Thérain, de l'Avelon et de leurs affluents dans le but d'identifier les principaux problèmes d'altération de la morphologie des cours d'eau :

- Incision du lit par les anciens curages et les montées d'eau violentes.
- Absence ou manque d'entretien.
- Absence de clôture dégradant les cours d'eau par la divagation du bétail.
- Présence d'anciens ouvrages en mauvais état et sans utilité.
- Absence de support de vie dans le cours d'eau permettant de favoriser la faune et la flore.

Fort de constat, le SIVT a déposé un programme de travaux début 2022 au sein des services de la police de l'eau, afin de pouvoir porter une série de travaux sur des parcelles publiques et privées pour améliorer l'état de l'Avelon et de ses affluents. Ainsi, dès 2023, l'entretien de l'Avelon et de ses affluents sera programmé. Un affichage sera réalisé dans l'ensemble des communes où des travaux auront lieu. Il sera demandé aux propriétaires de faciliter l'accès aux bûcherons. L'Avelon et ses affluents seront retravaillés sur plusieurs secteurs où des zones de frayères seront recrées. Ces

frayères, constituées de silex de petites tailles, permettront aux espèces piscicoles de retrouver des zones de reproduction.

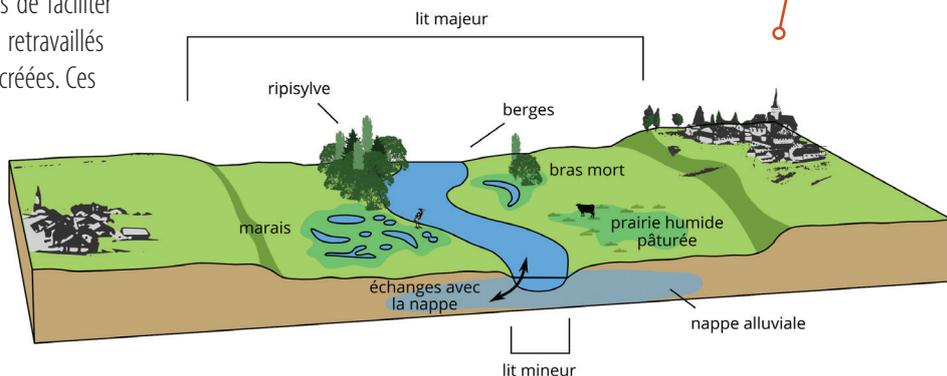
Un programme d'aménagement en milieu agricole sera également proposé à l'ensemble des éleveurs du bassin de l'Avelon.

Ce programme repose sur l'identification des dysfonctionnements constatés dans le cadre du diagnostic réalisé entre 2020 et 2021 :

- Clôtures dégradées ou absentes, laissant libre la divagation des bêtes dans les cours d'eau.
- Érosions importantes des berges principalement causées par le piétinement du bétail.
- Présence de zone d'abreuvement en tout venant.

Ces dysfonctionnements sont à la fois préjudiciables à la bonne qualité du milieu aquatique et pour l'optimisation des pratiques culturelles (perte foncière, risque de chute du bétail dans les cours d'eau, risque sanitaire...). Le programme d'actions prévoit ainsi la pose de clôture, le reprofilage des berges et la réalisation de point d'abreuvement type pompe museau ou descente à bovin. Le SIVT se chargera de la rédaction des dossiers administratifs et financiers permettant de réaliser ces différents aménagements.

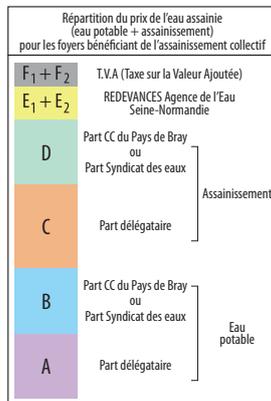
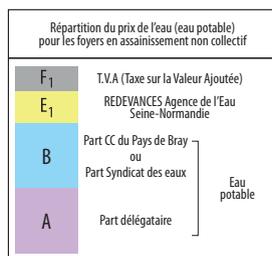
La liste des actions programmées n'étant pas figée, n'hésitez pas à prendre contact avec le SIVT afin de lancer d'autres projets visant à restaurer la qualité des cours d'eau du bassin.



Pour tout renseignement :
Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain
 20B, avenue de la Libération
 60510 - BRESLES
 contact@sivt-therain.fr
 03.44.02.10.55

Le prix de l'eau : eau potable et eau assainie, quelle part de la facture ?

Le prix sur vos factures est différent selon que vous bénéficiez de l'assainissement collectif (tout à l'égout) ou de l'assainissement non collectif (fosse septique), mais tout le monde a une partie de facture dédiée à l'eau potable. Les schémas précisent la décomposition du prix.



Il faut alors savoir que l'approvisionnement en eau potable (prélèvement, potabilisation, mise en distribution, entretien, réparation) est un service délégué à un délégataire, qui est VEOLIA, pour toutes les communes de la CC du Pays de Bray. Une part de la facture lui revient donc. **Il s'agit de la part délégataire – Part A.** Son montant est variable en fonction des installations du territoire et de leur vétusté, des besoins de fonctionnement, d'entretien, de maintenance ainsi que des coûts de l'énergie mais aussi du nombre d'abonnés et des quantités totales vendues. Elle est comprise entre 1,18 € et 1,94 € par m³ consommé.

Cet écart dépend des différents contrats qui avaient été contractualisés par les syndicats d'eau. Ils arrivent à échéance en 2026, ce qui permettra à la CC du Pays de Bray de négocier de nouveaux tarifs avec son futur délégataire.

Une autre part - Part B - est destinée, soit à la Communauté de Communes du Pays de Bray soit au Syndicat des Eaux, qui a la charge de la compétence « eau potable ». Cette part sert à financer les travaux de création, de renforcement et de renouvellement des réseaux ainsi que les équipements liés à la production et à la distribution d'eau potable. Son montant, qui est voté par les élu.e.s communautaires, est aussi fonction des quantités d'eau consommées (foyer, entreprise, HLM). Il est compris entre 0,76 € et 1,43 € par m³ consommé.

Pour la CC du Pays de Bray, les élu.e.s ont affiché l'ambition d'harmoniser ce montant pour tous les foyers du territoire, dès la prise de compétence en 2019. L'objectif est de 1,15 € par m³ en 2026.

Des Redevances sont collectées pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La redevance E₂ s'applique à l'eau assainie pour la modernisation des réseaux d'assainissement à hauteur de 0,185 € par m³ d'eau assainie.

Une TVA s'applique à l'assainissement collectif à hauteur de 10 % - F₂ dans le schéma.

Des Redevances sont collectées pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La redevance E₁ s'applique à l'eau potable pour la lutte contre les pollutions et la préservation des ressources en eau. Elle représente entre 0,32 € et 0,59 € par m³ d'eau consommé.

Une TVA (Taxe Sur la Valeur Ajoutée) s'applique à l'eau potable à hauteur de 5.5 % - F₁ dans le schéma.

Pour les foyers bénéficiant de l'assainissement collectif, une autre partie de la facture est dédiée à l'assainissement.

Il faut savoir que la collecte et le traitement des eaux usées est également un service délégué qui intervient aussi pour l'entretien et la remise en état des stations d'épuration et des réseaux.

Une part de la facture revient donc au délégataire.

Il s'agit de la part délégataire - Part C. Son montant est variable en fonction des installations et de leur vétusté (nombre de postes de relèvement, longueur de réseaux, nombre de stations d'épuration...), des besoins de fonctionnement, d'entretien et de maintenance, mais aussi du nombre d'abonnés et de la complexité des équipements. Il est compris entre 1,31 € et 3,05 € par m³ d'eau assainie.

Une autre part - Part D - est destinée, soit à la Communauté de Communes du Pays de Bray, soit au Syndicat, qui a la charge de la compétence « assainissement ». Cette part sert à financer les travaux de création, de renforcement et de renouvellement des réseaux ainsi que des équipements liés à la collecte et à l'épuration de l'eau. Son montant est voté par les élu.e.s communautaires, est aussi fonction des quantités d'eau à assainir (foyer, entreprise, HLM). Pour les bénéficiaires de l'assainissement collectif sur le territoire de la CC du Pays de Bray, ce montant qui a été voté par les élu.e.s est de 1,50 € par m³ d'eau assainie.

Des Redevances sont collectées pour l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La redevance E₂ s'applique à l'eau assainie pour la modernisation des réseaux d'assainissement à hauteur de 0,185 € par m³ d'eau assainie.

Une TVA s'applique à l'assainissement collectif à hauteur de 10 % - F₂ dans le schéma.

Le petit cycle de l'eau : quèsaco ?

Le petit cycle de l'eau est issu du besoin de l'Homme de s'approvisionner en eau et fait ainsi référence au parcours que l'eau emprunte depuis son lieu de captage jusqu'à son rejet en milieu naturel. Ce petit cycle est composé du circuit de l'eau potable et celui du traitement des eaux usées et se décompose en 7 étapes :

1 - Le prélèvement d'eau brute
Dans le Pays de Bray, l'eau est directement prélevée dans les nappes d'eau souterraines à une profondeur comprise entre 12 m et 40 m, sur 6 champs captant.

2 - La potabilité de l'eau
Après son prélèvement, l'eau n'est pas considérée comme « potable » par l'Agence Régionale de Santé. Il est donc nécessaire de la potabiliser avant sa mise en distribution. C'est à ce stade que du chlore est injecté dans l'eau permettant ainsi de détruire germes, bactéries et virus.

3 - Le stockage de l'eau potable
Le stockage de l'eau désormais potable dans un réservoir permet de garantir la sécurité sanitaire et la continuité de l'alimentation. Sur le territoire de la Communauté de Communes, 26 réservoirs permettent de stocker environ 10 000 m³ d'eau.

4 - La distribution de l'eau potable
L'acheminement de l'eau potable vers les lieux de consommation s'effectue par l'intermédiaire d'environ 323 km de réseau destiné à l'alimentation en eau potable (tuyau enterré). Certaines de ces installations, toujours en fonctionnement, datent d'ailleurs des années 1950.

Ce cycle de l'eau potable, au travers de son organisation et son exploitation, a permis de mettre en distribution en 2021 environ 1 200 000 m³ d'eau potable sur les 23 communes que compose la Communauté de Communes du Pays de Bray.

5 - La collecte et le traitement des eaux usées (assainissement individuel et collectif)
Toute habitation, entreprise ou structure raccordée à l'eau potable produit des eaux usées qui, selon la réglementation, doivent être traitées. Dans ce cas, deux solutions existent :
• l'assainissement individuel qui permet de traiter ses eaux usées directement chez soi grâce à une installation agréée et contrôlée périodiquement.
• l'assainissement collectif qui, par le biais d'un réseau de collecte, permet d'acheminer et de traiter les eaux usées dans des stations d'épuration.

6 - Le rejet en milieu naturel
Après traitement, individuel ou collectif, l'eau est rejetée dans le milieu naturel pour ainsi réintégrer le grand cycle naturel de l'eau.

Bien trier ses déchets

Depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri, le bac jaune se remplit plus vite que la poubelle de déchets résiduels, du moins elle le devrait si le tri est bien fait.

Malheureusement lors des suivis de collecte, des agents de la Communauté de communes du Pays de Bray contrôlent le contenu des déchets en porte à porte et constatent que certains usagers ne maîtrisent pas les consignes de tri.

Il est rappelé que :

- Tous les emballages (ce qui a servi à emballer un produit dans le but de sa commercialisation) se trient.
- Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) vont dans les colonnes à verres présentes dans toutes les communes.
- Les autres emballages vides (sans restriction) vont dans le bac jaune avec les papiers (papiers, cahiers, livres, journaux et enveloppes). Aucun emballage ne doit être jeté dans la poubelle « ordures ménagères ». Ne pas empiler les yaourts et bien les séparer des opercules.

Les objets du quotidien qui n'ont pas servi à emballer un produit, quel que soit le matériau dans lequel ils ont été fabriqués, se jettent dans la poubelle classique (ex : vaisselle en verre, en plastique ou en carton, sopalin, mouchoirs jetables, masques, brosses à dents, stylo, etc.).

Les restes de repas surtout s'ils sont d'origine végétale et les déchets verts peuvent être compostés.

Si vous n'avez pas de composteurs ou si vous avez trop de déchets verts, il est de toute façon interdit de mettre vos déchets verts à la collecte en porte à porte.

Les déchets verts et les déchets trop gros pour la poubelle doivent être déposés en déchetterie ainsi que :

- Les déchets dangereux (produits ménagers, piles, huiles de vidange...)
- Les gravats
- La ferraille
- Le bois
- Les meubles
- Les déchets d'équipement électrique et électronique.

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir et rentrées le soir de la collecte.

En cas de non-respect de ces règles simples, vos poubelles risquent de ne pas être collectées par le service de ramassage.

Et n'oubliez pas, le seul déchet qui ne pollue pas c'est celui qui n'est pas produit. Alors pour faire des économies et du bien à la planète :

Demandez-vous si ce que vous allez acheter est nécessaire, si vous ne pouvez pas le trouver d'occasion ou le louer et avant de le jeter, pensez à le déposer à la recyclerie s'il peut encore servir.

N'achetez pas les produits périssables en trop grande quantité pour éviter le gâchis et cuisinez les restes, c'est parfois encore meilleur !

Maintenant
ici aussi,
je trie

Now, I can sort my waste here too

TOUS les emballages
TOUS les papiers se trient

All packaging and papers can be sorted

Bouteilles et flacons
en plastique

Plastic bottles



Briques
alimentaires

Drink cartons



Emballages carton
de pâtes, de biscuits,
de hamburger

Carton and paper food
box packaging



Sachets en plastique et
gourdes de compote

Plastic bags
and fruit compote containers



Canettes et barquettes
en métal

Tin drink and food cans
and containers



Barquettes et emballages
en plastique

Plastic food containers
and packaging



Tracts,
prospectus

Leaflets
and flyers



CITEO
Diverses sociétés qui
travaillent sur le territoire

SMDO
Société mixte de
déchetterie de la région de
Saint-Malo

+ d'infos
www.smdoise.fr
www.communesdelapaysdebray.fr
Guide du tri à télécharger

On Trie Aussi ICI !

Depuis la rentrée 2023 des contenants de tri se déploient sur le territoire pour permettre aux habitant.e.s et aux promeneurs/euses de la Communauté de communes de trier leurs déchets aussi en dehors de chez eux.

Le déploiement de ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet initié par l'entreprise CITEO spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers qui en assure le financement à environ 50 % pour l'équipement des parcs et des jardins urbains ainsi que des city stades.

La collectivité a donc décidé de financer la part restante à charge des 11 corbeilles doubles pour équiper les city stades de la Communauté de Communes et le site des Tourbières à Saint-Pierre-ès-Champs, et de 15 porte-sacs jaunes qui ont été fixés au dos des corbeilles déjà existantes dans le Parc Jacques Duclos de Sérifontaine.

Le tri c'est l'affaire de tous, pensez-y aussi quand vous êtes en promenade !





Dis maman on fait quoi au Multi-accueil ?

À 7 h 30 : Les enfants arrivent, un moment crucial s'opère : les transmissions. Elles permettent une prise en charge personnalisée de chacun d'eux.

Jusqu'à 9 h 15 : Jeux libres, importants pour l'imagination, la création et l'autonomie de l'enfant.

Puis, les activités dirigées (pâte à modeler, transvasements, atelier pâtisseries, collage de gommettes, peinture sur feuille, sur corps) prennent place sans jamais forcer un enfant qui ne souhaite pas participer.

Une sortie en bus a même été organisée au parc DASSAULT. La visite des animaux a émerveillé les enfants et leur a permis d'admirer ces créatures de plus près.

11 h 15 : Le rituel des histoires et des chansons avant le repas.

11 h 30 : Bon appétit les enfants ! Une alimentation bio adaptée aux différents âges.

12 h 30 : Allons rejoindre les bras de Morphée, ce temps de sieste ira jusqu'à 15h pour certains. Faites de beaux rêves les enfants.

15 h 30 : Le goûter (produits laitiers, fruits et pâtisseries confectionnées par les enfants ou parfois des glaces au camion).

16h : Les besoins des enfants sont pris en compte (jardin, déguisements).

Parfois, un moment convivial se glisse avec les familles, la kermesse avec jeux, tombola, structure gonflable et goûter pour tous.

Jusqu'à 18 h 30 : Les enfants partent progressivement avec ce temps de transmission, toujours aussi important pour raconter cette fabuleuse journée.

Voilà c'est cela une journée au Multi-accueil !

Après le R.A.M, place au R.P.E de nouvelles missions

À l'origine le R.A.M accompagnait les parents et futurs parents dans leurs recherches et relation avec les assistantes maternelles ainsi que pour la professionnalisation. Informer, écouter, orienter vers des modes de garde de jeunes enfants.

Maintenant le Relais Assistantes Maternelles a laissé la place au Relais Petite Enfance, nouvelle appellation depuis le décret de 2022.

- Les parents vont y trouver une écoute à leurs demandes pour être orientés vers un mode d'accueil de leur enfant correspondant à leurs besoins (garde à domicile, Maison Assistantes Maternelles, Multi-accueil, assistantes maternelles, micro-crèche, etc.).

Les parents qui choisissent l'assistante maternelle seront accompagnés tant sur l'éducatif et la prévention qu'administrativement.

- Les assistantes maternelles pourront continuer à se former et seront accompagnées dans leur parcours professionnel. Elles pourront également profiter d'Analyse de Pratique Professionnel, des conférences à thèmes dans le but de ne pas rester isolées et sans accompagnement professionnel.

- Les ateliers destinés aux enfants qu'elles accueillent continueront à être proposés pour des moments collectifs et d'éveil.

- Les candidats ou candidates au métier d'assistante maternelle y trouveront les informations nécessaires pour l'obtention de l'agrément.



Les analyses de pratique professionnelle pour les assistantes maternelles : Pourquoi ?

La première rencontre a eu lieu le 07 mai 2022 avec un groupe de 8 assistantes maternelles ; mais pour quoi faire ?

Il s'agit d'un espace d'accompagnement et de soutien des professionnels qui favorise l'expression de chacun à partir de situations complexes rencontrées au quotidien.

Les échanges, facilités par un tiers extérieur (psychologue formé), permettent un travail d'explicitation des pratiques et d'élaboration partagée d'hypothèses et peuvent conduire à l'émergence de nouvelles pistes de travail.

- Proposer un espace d'écoute, de paroles, d'échanges et limiter les risques d'épuisement professionnel.

- Améliorer la qualité des accompagnements proposés par les participants.

- Aider les professionnels à prendre du recul par rapport à des situations émotionnelles fortes.

Approfondir l'analyse partagée des situations rencontrées au quotidien.

La CCPB développe ses services de garde d'enfants

Extension du centre petite enfance à Saint-Aubin en Bray

L'extension du centre petite enfance à Saint-Aubin en Bray va permettre d'accroître la capacité d'accueil actuelle. Les études se finalisent, en effet le cabinet d'architecture a proposé un projet aux élus et différents services de la CCPB. Après quelques échanges, un projet plus abouti a été présenté à la PMI (Protection Maternelle et Infantile). À ce jour, les prescriptions du service de la PMI sont attendues. Le nécessaire est fait pour que le permis de construire puisse être déposé pour la fin d'année 2022.

Construction de la micro-crèche à Sérifontaine

La construction de la micro-crèche de l'intercommunalité va permettre à la CC du Pays de Bray de développer une solution de garde sur la commune de Sérifontaine. Le cabinet d'architecture chargé de ce dossier a fortement travaillé sur les impacts environnementaux de cette construction et sur l'utilisation de ce nouvel ouvrage. Aujourd'hui le projet est analysé par les services de la PMI pour avoir une validation d'engagement.

**Centre Petite
Enfance Intercommunal**
3, Chemin des sables - Les Fontinettes
60650 Saint Aubin en Bray
Tél : 03.44.79.08.48
petiteenfance@cc-paysdebray.fr



Services de proximité

Location des salles de sports intercommunales : des plages horaires encore disponibles !

La Communauté de Communes du Pays de Bray propose aux écoles et aux associations du territoire du Pays de Bray Oise deux salles de sport ainsi qu'un dojo pour la réalisation d'activités sportives (hand ball, basket, escalade, gymnastique, sports de combat...). L'une se trouve à Saint Aubin en Bray, l'autre à Saint Germer de Fly.

Vous êtes intéressé.e.s et vous souhaitez connaître les modalités de location, contacter

Mme France FAVRESSE
au 03 44 81 35 20
ou par mail
contact@cc-paysdebray.fr



Le conseiller numérique : quel est son rôle et où le trouver ?

Le conseiller numérique de la CCPB vous accompagne dans vos démarches et vers l'autonomie numérique. Que ce soit pour prendre en main l'outil numérique, créer, gérer des contenus numériques ou encore envoyer, recevoir, gérer des courriels ainsi qu'échanger avec vos proches et réaliser vos démarches en ligne, le conseiller numérique est là pour vous aider.

Il peut également accompagner les Très Petites Entreprises (TPE) souhaitant promouvoir leur activité professionnelle en ligne et les informer sur ce que le numérique peut apporter à leur activité.

Le conseiller numérique est présent au Connect'en Bray à la Maison de l'Économie Solidaire à Lachapelle-aux-Pots du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et au Centre Social Rural intercommunal à Le Coudray-Saint-Germer du jeudi au vendredi aux mêmes horaires.

Pour plus d'informations
Ratsimba RAZAKAMANANTSOA :
07 87 13 93 96



Réhabilitation thermique du Centre Social Rural (CSR) à Le Coudray Saint Germer

Les travaux de réhabilitation thermique et énergétique ont débuté en septembre 2022. À ce jour, les travaux de désamiantage et le remplacement des fenêtres de toit ont été effectués. D'autres travaux sont en cours : la dépose des faux-plafonds et leurs remplacements ; le remplacement de tous les luminaires par des équipements LED. Le remplacement des fenêtres et portes extérieures interviendra avant les fêtes de fin d'année. La verrière qui par sa grande technicité demande plus de temps de préparation restera à changer. Tous ces travaux sont effectués sans que le CSR ne soit fermé. Il faut donc remercier les différents protagonistes (agents, utilisateurs et ouvriers) pour la bienveillance et le soutien apporté à ce projet réalisé en coactivité.

Transformation et réhabilitation énergétique de l'ancien bureau de poste de Saint-Germer de Fly en cabinets médicaux

Les cabinets médicaux commencent à se profiler. Les travaux de démolition et de désamiantage ayant eu lieu en fin de période estivale ; les maçons ont pu effectuer les différentes modifications de gros-œuvre ; les couvreurs ont pu également réviser la toiture et remplacer les gouttières ; les cloisons ont déjà pris place ; les distributions électriques et de chauffage sont en cours tout comme les travaux de VRD et la pose de l'isolation thermique extérieure. Les menuiseries extérieures aluminium ont été posées début novembre. Les travaux de mise en peinture et la pose des sols pourra donc achever les travaux. La livraison a été effectuée fin 2022.



Recherche de bénévoles

Nous avons besoin de vous

Le centre social recherche des bénévoles pour ses activités : visites de convivialité, transport solidaire, animations, médiathèque...

Contact : 03 44 81 83 00



Les animations familles et l'accompagnement à la parentalité

Les actions familles, mises en place dans le cadre du REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) sont à destination de toutes les familles du territoire et impliquent une participation active des parents dans le déroulement de l'activité. Entre convivialité et rencontres, les ateliers Parentalité sont des lieux de bienveillance.

Accueil, information et orientation

Pour faciliter la vie des familles et les démarches de la vie quotidienne, des personnes à votre écoute vous accueillent au Centre Social, vous orientent et vous proposent un accompagnement individualisé de qualité ainsi qu'un accès libre à un poste informatique : aides et prestations sociales, Pronote, prévention santé, accès aux droits, mobilité, vie associative. . .

Le point écoute

Animé par une psychologue, le Point Écoute accueille, écoute, informe, conseille, accompagne et oriente les familles, quelle que soit leur demande (conflits parents-adolescents, décrochage scolaire, addictions, mal-être, problèmes somatiques, violences, problèmes de comportements, etc.). 2 fois/mois le jeudi de 17 h 00 à 19 h 00.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité)

C'est un accompagnement en famille pour : apprendre autrement, développer la confiance en soi, favoriser l'ouverture culturelle et faciliter les liens avec l'école grâce à des temps d'échanges, des activités ludiques thématiques et des sorties culturelles

Des sorties collectives en famille

4 sorties culturelles et ludiques sont organisées durant l'année

Des temps d'animation intergénérationnels

Des travaux manuels, jardinage, cuisine, jeux de société, chasse au trésor, course d'orientation, expositions thématiques, heures du conte, tapis narratifs, balades contées, ateliers DIY (faites-le vous-même) . . .

Chaque mois, de nouvelles animations à faire en famille.

Les Accueils de Loisirs en 2023

Le Centre Social, en partenariat avec les élus locaux du territoire, organise des ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement) sur 6 communes.

L'équipe d'animation accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans et leur propose une palette d'activités variées et complémentaires (actions citoyennes, activités physiques, activités scientifiques, sorties dans des parcs d'attraction, des musées, des fermes pédagogiques, des ateliers « heure du conte » . . .).

les mercredis :

Cuigy-en-Bray, Labosse, Ons-en-Bray et Saint-Germer-de-Fly
Pendant les Vacances scolaires (Sites en fonction des périodes) :

Cuigy-en-Bray, Labosse, Lachapelle-aux-Pots, Le Coudray-Sain-Germer, Ons-en-Bray et Saint-Germer-de-Fly.

Le tarif : Barème modulé CAF n°1. Un devis peut être réalisé sur simple demande

Attention, l'ouverture des accueils de loisirs se fera en fonction du contexte sanitaire en vigueur.



Les cafés numériques

Vendredi, 17h30
 19h | tout public
 | max. : 15 personnes
 | médiathèque

Ouvert à tous

Une fois par mois, nous nous retrouvons autour d'un café pour aborder un thème particulier. Les usagers viennent avec leur matériel (tablette, ordinateur ou même téléphone), découvrent les applications et sites Internet que nous avons sélectionnés pour l'occasion et peuvent bénéficier de conseils et d'astuces sur les usages du numérique au quotidien. Des cafés numériques ont eu lieu et on traitait notamment de la cybermalveillance : reconnaître les risques, comment s'en protéger (25 novembre 2022). Le sujet de Noël en famille a été également abordé : apprendre à parler en visio, envoyer des cartes postales numériques où trouver des idées de cadeaux et de déco sur le thème de Noël (9 décembre 2022)



Contactez le Centre Social Rural Intercommunal « François Maillard » - 4 rue des Ecoles
 60850 Le Coudray Saint Germer - Tél. : 03.44.81.83.00
csr.francois.maillard@wanadoo.fr
transportbray@gmail.com
franceservices.csrifm@gmail.com
 Site internet : <http://centresocialmaillard.com>
 Facebook : CentreSocialduCoudrayStGermer

Comité de Jumelage

Vous êtes intéressé.e, vous souhaitez devenir adhérent, prenez contact avec :

Mme Jeannine DUMONT

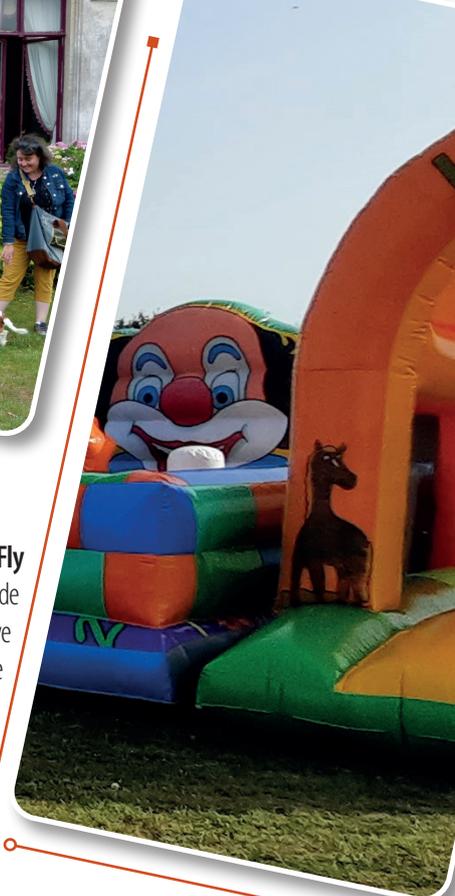
tél : 03.44.80.21.34

jeannine.pfeiffer@wanadoo.fr

ou avec : Jean-Pierre HAUCHARD,

tél : 03.44.82.60.48

ou celine.hauchard@wanadoo.fr



Séjour de nos amis Slovaques du 17 au 24 juillet 2022

Après deux années viennent / ne viennent pas, ils sont là.

Le 17 juillet à l'aéroport de Beauvais-Tille, ils sont au nombre de 18.

Tout le monde se jette dans les bras.

La semaine peut commencer.

Lundi 18

Journée libre dans les familles ce qui permet de reprendre contact.

Mardi 19, direction Amiens

Balade en barque à cornets dans les Hortillonnages.

Après un repas au restaurant « Au Fil de l'Eau », visite de la cathédrale inscrite depuis 1981 au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Mercredi 20, direction le château de Regnière-Ecluse (Somme).

Ce domaine étonnant a plus d'un millénaire d'histoire avec la même famille.

Départ pour LE CROTOY (Somme) — Bord de mer avec ses découvertes.

Jeudi 21 : Visite du musée à Hetomesnil (Oise)

Domaine seigneurial du 18^{ème} siècle, cette ancienne ferme fut construite au milieu du 19^{ème} siècle et abrita, pendant une dizaine d'années, une ferme-école avant de devenir un lieu de vulgarisation des nouvelles techniques agricoles.

Après le déjeuner, visite de la cité des métiers. Lieu multi-partenariat ouvert à tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi, salariés, etc.) en recherche d'information pour la construction de leur avenir professionnel, en respectant des principes de libre accès, d'anonymat et de gratuité.

Échanges fort appréciés.

Vendredi 22 : RDV à Saint-Germer de Fly

Visite guidée et commentaires par un agent de l'Office du Tourisme du Pays de Bray sur l'Abbaye et le Musée des Arts et Traditions populaires de Saint-Germer de Fly. Après-midi, concours de pétanque et rencontre entre les deux conseils d'administration.

Samedi 23 juillet, RDV à Saint-Germer de Fly dans la salle socio-culturelle

11h, toutes et tous sont présents. Les discours peuvent commencer: Les élus, les représentants de M. l'Ambassadeur de Slovaquie en France et de diverses associations. Pour terminer, la Présidente du comité de jumelage français appelle:

Côté slovaque :

- la Présidente du comité de jumelage slovaque, MILOS GOLBON représentant sa femme, ancienne Présidente du comité slovaque ; l'adjointe de Mme le Maire de Trsténa.

Côté français :

- le 1^{er} Président de la Communauté de Communes du Pays de Bray (Jean-Pierre DESMELIERS), signataire du SERMENT, le 1^{er} Président du Comité de jumelage (Jean-Pierre WAMBRE) signataire du SERMENT, la Présidente du Conseil départemental de l'Oise (Nadège LEFEBVRE) présente lors de la création du comité de jumelage.

Pour relire (côté français et côté slovaque) LE SERMENT DE JUMELAGE signé le 1^{er} juillet 2000 en France et le 4 août 2000 en Slovaquie afin de se remémorer les termes dudit serment.

Après tous ces discours, le repas est servi et un spectacle (style REVUE CABARET) distrait tous les participants. À la suite de cette folle journée, tous retournent dans leur foyer.

C'est fini

Le DIMANCHE 24 JUILLET (Aéroport de Beauvais-Tillé) Grandes embrassades. On se dit au revoir et à bientôt en 2023 si tout va bien.

VŒUX 2023

Les administrateurs et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2023 en espérant une année d'ESPOIR, de BIEN-ÊTRE et surtout de PAIX.

Chaussez vos baskets, les Foulées reviennent !

Cette année, l'Association Intercommunale des Rencontres Brayonnes (AIRB) organise la 30^{ème} édition des Foulées. Cette nouvelle édition aura lieu le samedi 18 mars 2023 à Cuigy-en-Bray. Une partie des gains collectés sera reversée à La Ligue Contre le Cancer comme lors des précédentes années.

Pour vous inscrire, rien de plus simple, direction le site internet adeorun.fr ou par téléphone au 03 44 81 59 76.

Les Jeux Intervillages 2023

Le 14 mai 2022 avait lieu la 26^{ème} édition des Jeux Intervillages. L'occasion pour près de 300 participants de s'affronter lors de 5 épreuves sportives. 36 équipes issues de 10 communes du Pays de Bray ont participé à l'événement organisé par l'Association Intercommunale des Rencontres Brayonnes (AIRB), en partenariat avec la Communauté de communes du Pays de Bray et la commune de Flavacourt.

La prochaine édition aura lieu le samedi 13 mai 2023 à Saint-Germer de Fly ! Pour y participer rendez-vous dans votre mairie.



SÉJOUR EN SLOVAQUIE

En juillet 2023, sauf imprévus, un séjour sera proposé par nos amis slovaques.

Si vous désirez y participer, veuillez prendre contact avec Mme DUMONT ou Mr HAUCHARD

Renseignements dans le cadre vert.

Retour sur la fête de l'été 2022

Malgré la chaleur estivale de ce samedi 18 juin, la fête de l'été a réuni de nombreuses familles du Pays de Bray le temps d'une journée d'amusement.

Le traiteur Les Délices de Man Doudou a su ravir nos papilles et les activités proposées par les Archers du Pays de Bray ainsi que l'association de Tennis de Ons en Bray ont permis d'initier petits et grands à ces sports de plein air.

Le Centre Social Rural a quant à lui proposé des tatouages éphémères aux enfants entre deux sauts dans les structures gonflables et pendant ce temps les parents ont pu obtenir des conseils au Guichet Unique de l'Habitat.

Le rendez-vous vous est donné pour la prochaine édition le 24 juin 2023 à Sérifontaine !



Rencontre des acteurs/trices du tourisme en Pays de Bray

«Se rencontrer pour créer une dynamique locale» tel est le message de l'invitation lancée par la CCPB et son Office de tourisme auprès des acteurs/trices du tourisme du Pays de Bray.

Le rendez-vous était donné le 27 octobre dernier : le Moulin de la Forge a accueilli différent.e.s acteurs/trices économiques et touristiques, en vue de se rencontrer pour impulser une dynamique à échelle de la destination. L'Office de tourisme assure une mission de coordination et d'animation du réseau grâce à des visites, l'accompagnement des porteurs de projet en collaboration avec Oise tourisme, du contact téléphonique, de la vente, mais également par l'organisation de ce type d'événement. Quoi de mieux que se connaître pour travailler ensemble ?



Le livret-jeux Abbatiale vient de sortir!

Les monuments, ce n'est pas que pour les grands!

L'Office de Tourisme dispose désormais d'un livret de jeux en famille permettant de (re)découvrir l'abbatiale de Saint-Germer-de-Fly! Après quelques mois de travail, un appel à la communauté sur Facebook pour tester une première maquette, un transfert au graphiste, il est enfin sorti! L'aboutissement d'un beau travail d'équipe en collaboration avec Goupil, illustrateur et graphiste indépendant.

Dans ce livret de jeux de 12 pages adapté aux moins de 7 ans, les plus petit.e.s pourront parcourir ce monument emblématique du Pays de Bray Oise par le biais de coloriage, cache-cache, mots à relier, labyrinthe, 7 erreurs... tout cela accompagné de deux mascottes : Saint-Germer et Cocorico. Le petit plus : une boîte de crayons de couleurs est distribuée avec chaque livret pour pouvoir notamment colorier la rosace de la Sainte-Chapelle!

Une activité ludique et gratuite permettant de passer un bon moment! Amusement garanti! À retirer sur demande à l'Office de tourisme, 11 Place de Verdun à Saint-Germer-de-Fly. 03 44 82 62 74.



Tourisme & Nature



La nouvelle boutique de l'Office du Tourisme est en ligne!

Des paniers gourmands et autres cadeaux sont disponibles pour les fêtes de fin d'année!

Une nouvelle adresse (web) est disponible pour votre shopping local de fin d'année : www.boutique.ot-paysdebray.fr. Vous retrouverez tous vos produits préférés : bières, miel, nougat, confitures, pâtes de pomme, cidre, jus de pomme, livres, souvenirs, produits faits main, jouets en bois... disponibles dans la boutique de l'Office de tourisme. En réservation click & collect pour le moment, elle sera en 2023 disponible avec paiement en ligne et envoi postal possible. Cela vous permettra également de voir les stocks en temps réel, un gain de temps avant vos déplacements en centre-bourg! Pensez aux paniers gourmands à l'approche des fêtes de fin d'année!

Transformation de l'ancien cabinet médical de Saint-Germer de Fly en Office du Tourisme intercommunal du Pays de Bray

Le futur Office du Tourisme intercommunal prendra donc ses quartiers sur la place de l'Abbaye.

Les travaux de désamiantage et de démolition ont eu lieu en septembre. À ce jour, la consolidation des existants est nécessaire suite à des aléas rencontrés lors de la démolition. L'objectif est que les travaux puissent reprendre au plus vite et ainsi pouvoir livrer ces nouveaux locaux pour le premier semestre 2023.





Visite guidée de l'abbatiale avec les services du Conseil Départemental de l'Oise

Après un café en centre bourg accompagnés du président de la Communauté de Communes du Pays de Bray, Jean-Michel Duda et le maire de Saint-Germer-de-Fly, Alain Levasseur, les partenaires du Conseil Départemental de l'Oise ont pu (re)découvrir la splendeur de l'abbatiale et de sa sainte-chapelle. Cette visite amicale dispensée par l'Office de Tourisme se présentait dans le contexte du projet de mise en tourisme et de scénographie du monument.

Entre anecdotes historiques, reconstruction, détails architecturaux et travaux de restauration, le groupe a pu reconstituer ensemble plus de 1300 ans d'histoire avant un déjeuner à l'auberge de l'abbaye, restaurant traditionnel du territoire.

Cette visite a conforté le Département sur l'aspect indispensable de la mise en avant de cet atout touristique et permettra d'obtenir un financement complémentaire pour ce projet d'envergure.

L'occasion également pour l'Office de tourisme de créer du lien avec les partenaires du Conseil Départemental de l'Oise passionnés d'histoire et d'architecture.

Le Contrat de Rayonnement Touristique, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'un des grands projets des trois années à venir : un contrat de rayonnement touristique, dispositif de la région Hauts-de-France. Comme son nom l'indique, le but est de faire rayonner le tourisme au-delà des frontières administratives des communautés de communes. La CCPB travaille actuellement avec ses voisines de la Picardie Verte et de l'Oise Picarde en vue de l'élaboration d'un plan d'actions commun. Le plus pour la CCPB ? Une visibilité élargie du territoire, le financement de projets et le développement du tourisme. Le plus pour les visiteurs ? Une stratégie d'accueil à large échelle, un parcours plus fluide pour une meilleure satisfaction, une expérience sur la durée et une communication homogénéisée. Des groupes de travail sont en cours et il se dessine déjà un premier axe de développement : la mise en avant des voies de circulation douces (randonnées, voies vertes), grâce notamment à l'essor du slow tourisme.

Zoom sur le contrat de résidence longue de territoire et le contrat culture ruralité

Un artiste en résidence longue sur le territoire !

Une partie de la programmation culturelle 2023-2024-2025 sera liée à un artiste présent sur le territoire pendant 3 ans. L'objectif est d'encourager la rencontre entre l'artiste, l'œuvre et tous types de publics en particulier les publics éloignés de la culture par des actions de médiation, de création artistique et de diffusion.

Une véritable coopération à différentes échelles puisqu'il s'agit d'un dispositif à part entière proposé par la région Hauts-de-France mais qui se combine avec le Contrat Culture Ruralité proposé par la Direction Régionale des Affaires Culturelle (DRAC). Le département de l'Oise soutiendra également le projet.

Implantée dans l'Oise depuis 1998, La Compagnie À Vrai dire dirigée par l'auteur et metteur en scène Vincent Ecrepont a été sélectionnée. Elle définit ses actions artistiques comme fondées sur l'invitation à la prise de parole, sa propre parole. Le projet repose sur 3 axes principaux : le recueil de témoignages des habitant.e.s, les interventions en milieu scolaire et le décloisonnement des personnes âgées isolées. De nombreux ateliers seront également proposés en collaboration avec différentes structures : bibliothèques, Centre Social Rural Intercommunal François Maillard, Maison d'Économie Solidaire. . .

Vers un contrat territoire-lecture pour valoriser les bibliothèques communales du Pays de Bray

Disposant de 8 bibliothèques, la CCPB souhaite s'orienter vers un Contrat Territoire Lecture (CTL). Le CTL est un contrat d'une durée de 3 ans renouvelable, entre la DRAC (l'État) et les collectivités territoriales visant à la mise en place de projets autour de la lecture publique.

Cet outil souple s'adapte à une grande diversité de projets et permet de répondre aux différents points soulevés par l'étude préalable à sa mise en place. Pour rappel, le cabinet d'ingénierie culturelle Emergences Sud a pu, depuis mai, faire un état des lieux et diagnostic du territoire et de la lecture publique, permettant d'en déduire des préconisations stratégiques.

La mise en œuvre d'un tel projet sera progressive avec plusieurs priorités qui ont été soulevées comme le déploiement d'outils informatiques et documentaires partagés, la mise en place d'actions culturelles, la professionnalisation et le renforcement des compétences des bibliothécaires, ou encore la médiation numérique. . .

Une réponse apportée aux souhaits de la plupart des bibliothécaires désirant désormais travailler en réseau afin de s'entraider et offrir plus de services aux habitant.e.s et utilisateurs/trices des bibliothèques.

La programmation culturelle 2022-2023

Une programmation culturelle complète !

Entre danse, cirque, musique, théâtre, bal guinguette ou encore spectacle équestre, une programmation culturelle variée vous attend en Pays de Bray en 2022-2023.

Le programme s'articule de la façon suivante :

En itinérance dans le Pays de Bray à 20h au tarif de 6€ :

Mardi 10 janvier 2023

« Larzac », à Le Coudray Saint-Germer (théâtre)

Mardi 04 avril 2023

« Célimène », à Le Coudray Saint-Germer (théâtre conté)

Mardi 23 mai 2023

« Parle plus fort ! » à Puiseux-en-Bray (théâtre)

Au théâtre du Beauvaisis (site de la Maladrerie) à 20h30 au tarif de 9€

(transport compris) :

Mercredi 25 janvier 2023

« Casse-Noisette » (danse)

Jeudi 09 février 2023

« Désirer tant » (théâtre)

Mercredi 15 mars 2023

« Imperfecto » 20h30 (danse)

5 autres spectacles (gratuits) viennent s'ajouter à cette programmation :

Avec Adèle Chignon :

• **Vendredi 03 février 2023 à Espaubourg**

• **Samedi 11 février 2023 à Puiseux-en-Bray.**

« Amok 1920 »

• **Samedi 20 mai 2023 à Sérifontaine**

• **Dimanche 28 mai 2023 à Lalande-en-Son.**

« Chansons accordéoneuses suivi d'un bal guinguette »

Avec la Compagnie Un air de Galop :

Samedi 10 juin 2023 à 14h30 et à

16h30 aux étangs des tourbières à

Saint-Pierre-ès-Champs

Un spectacle équestre de Sophie De Pas

(cavalière) et Christophe Foquereau

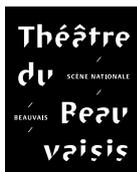
(musicien).

Un programme complet est disponible à l'Office de Tourisme.

L'ensemble des spectacles sont sur réservation auprès de l'Office de tourisme

au 03 44 82 62 74 ou

contact@ot-paysdebray.fr



AVRIL 2023

Samedi 1^{er} & dimanche 2 avril

Saint-Germer-de-Fly

Loto du Country Fly

Samedi 8 avril

Saint-Aubin-en-Bray

Loto de l'Amicale des Fêtes

Samedi 15 avril

Le Coudray-Saint-Germer

Loto

Samedi 15 & dimanche 16 avril

Saint-Germer-de-Fly

Repas anniversaire des Colombes Intercommunales

Samedi 22 avril

Puiseux-en-Bray

Repas dansant

Samedi 29 & Dimanche 30 avril

Ons-en-Bray

Sortie familiale en vélo

par l'A.S. Ons-en-Bray, section cyclisme

Dimanche 30 avril

Blacourt

Cross de l'AS Blacourt

JANVIER 2023

Samedi 7 janvier

Flavacourt

Vœux du maire

Samedi 14 janvier

Saint-Germer-de-Fly

Vœux du maire

Samedi 21 janvier

Saint-Germer-de-Fly

Galette de l'USSG

FEVRIER 2023

Mardi 21 février

Saint-Germer-de-Fly

Mardi gras par le comité des fêtes

MARS 2023

Samedi 4 mars

Ons-en-Bray

Balade découverte avec l'association des chasseurs

Puiseux-en-Bray

Choucroute

Samedi 11 mars

Villers-Saint-Barthélemy

Repas et bal costumé par l'APE

Samedi 11 & Dimanche 12 mars

Ons-en-Bray

Petit théâtre d'Ons-en-Bray (La Chambre Mandarine)

Samedi 18 mars

Cuigy-en-Bray

Les Foulées des Rencontres Brayonnes

Saint-Aubin-en-Bray

Loto des Cheveux Blancs

Samedi 18 & dimanche 19 mars

Saint-Germer-de-Fly

Loto de la Société de Chasse

Samedi 25 mars

Ons-en-Bray

Repas dansant par l'A.S. Ons-en-Bray, section cyclisme

Villers-sur-Auchy

Concours de cartes

Samedi 25 & dimanche 26 mars

Saint-Germer-de-Fly

Repas et concours de cartes de l'USSG

AVRIL 2023

Samedi 1^{er} & dimanche 2 avril

Saint-Germer-de-Fly

Loto du Country Fly

Samedi 8 avril

Saint-Aubin-en-Bray

Loto de l'Amicale des Fêtes

Samedi 15 avril

Le Coudray-Saint-Germer

Loto

Samedi 15 & dimanche 16 avril

Saint-Germer-de-Fly

Repas anniversaire des Colombes Intercommunales

Samedi 22 avril

Puiseux-en-Bray

Repas dansant

Samedi 29 & Dimanche 30 avril

Ons-en-Bray

Sortie familiale en vélo

par l'A.S. Ons-en-Bray, section cyclisme

Dimanche 30 avril

Blacourt

Cross de l'AS Blacourt

MAI 2023

Lundi 1^{er} mai

Blacourt

Brocante

Samedi 6 mai

Villers-sur-Auchy

Concours de pétanque

Dimanche 7 mai

Lhéraule

Brocante

Samedi 13 mai

Saint-Aubin en Bray

Marché de printemps organisé

par les crapules de Saint-Aubin-en-Bray

Saint-Germer-de-Fly

Jeux intervillages

Dimanche 14 mai

Ons-en-Bray

Brocante

Samedi 20 mai

Saint-Aubin-en-Bray

Fête communale organisée

par l'amicale des fêtes

Samedi 20 & dimanche 21 mai

Ons-en-Bray

Concours d'obéissance par le club des amis du chien

Dimanche 21 mai

Flavacourt

Brocante

Dimanche 28 mai

Villers-Saint-Barthélemy

Brocante

Dimanche 28 & lundi 29 mai

Ons-en-Bray

Concours hippique et marché artisanal par la SHPB

JUIN 2023

Samedi 3 juin

Ons-en-Bray

Dieppe à vélo par l'A.S. Ons-en-Bray, section cyclisme

Puiseux-en-Bray

Soirée karaoké

Dimanche 4 juin

Le Coudray-Saint-Germer

Brocante

Flavacourt

Réception fête des mères

Vendredi 16 juin

Blacourt

Fête de la musique

Samedi 17 juin

Flavacourt

Fête de la musique

Dimanche 18 juin

Le Coudray-Saint-Germer

Feu de la Saint-Jean

Saint-Germer-de-Fly

Commémoration

Samedi 24 juin

Sérifontaine

Fête de l'été

Saint-Germer-de-Fly

Feux de la Saint-Jean par le comité des fêtes

Jeudi 29 juin

Saint-Germer-de-Fly

Repas du Club 3

Calendrier*
des manifestations

JUILLET 2023

Samedi 1^{er} juillet

Saint-Germer-de-Fly

Kermesse des Ecoles

Samedi 1^{er}

& dimanche 2 juillet

Le Coudray-Saint-Germer

Village culturel avec le Conseil

Départemental de l'Oise

Dimanche 2 juillet

Villers-sur-Auchy

Brocante

Jeudi 13 juillet

Le Coudray-Saint-Germer

Feux d'artifices

Blacourt

Concert et feu de joie

Lachapelle-aux-Pots

Défilé des enfants et feux d'artifices

Ons-en-Bray

Retraite aux flambeaux et feux d'artifices

Le Vaumain

Repas et feux d'artifice

14 juillet

Le Coudray-Saint-Germer

Fête nationale

Flavacourt

Fête villageoise avec repas champêtre et jeux

Lachapelle-aux-Pots

Cérémonie au monument aux morts

Saint-Germer-de-Fly

Fête nationale- jeux, repas et feux d'artifice

22 juillet

Villers-Saint-Barthélemy

Journée « Villers en Fête » : jeux, pique-nique, spectacle, concert et feux d'artifices

23 juillet

Le Coudray-Saint-Germer

Randonnée pédestre

* Sous réserve de modifications



GRATUIT

**Pour tous les habitants,
sans condition de ressources.**

Bénéficiez d'informations, de conseils
et d'un accompagnement personnalisé

0 801 908 600

**Service & appel
gratuits**

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
du lundi au vendredi
ou par mail : guh@cc-paysdebray.fr

- ✓ **RÉDUIRE**
la consommation énergétique
- ✓ **RÉNOVER**
son logement
- ✓ **ADAPTER**
son habitat

L'OPAH continue dans
le Guichet Unique de l'Habitat



PERMANENCES

Sur le territoire de la
Communauté de Communes
du Pays de Bray
OU
Chez vous sur rendez-vous